

EDITORIAL

L'arrivée du printemps donne souvent une **impulsion à notre vie**, comme un nouveau départ, avec des objectifs que l'on souhaite concrétiser, à titre personnel, professionnel ou public, et c'est très bien ainsi.

La **vie démocratique dans une république laïque** exige une organisation représentative à tous les échelons de responsabilité pour qu'elle puisse fonctionner le plus efficacement possible. Les **élus**, d'abord, ont tous un rôle important à jouer quelque soit leur niveau de fonction, commune, département, région, et le parlement, parce qu'ils connaissent bien leur territoire et leur problématique. La **fonction publique** ensuite, sans laquelle l'Etat ne pourrait pas fonctionner correctement, doit être au service des citoyens et non l'inverse. Le **monde économique**, pilier essentiel et combien important, pour la prospérité et donc pour l'emploi. Le

syndicalisme, qui doit se moderniser dans sa façon d'agir, s'il ne veut pas disparaître. Enfin l'**Union Européenne** qui a le grand mérite de contribuer à la **paix en Europe**, ce qui était son principal objectif il y a 60 ans.

Bref, **toutes ces institutions**, et ces **corps intermédiaires** comme on a l'habitude de les nommer, ont un rôle déterminant dans notre vie, à condition d'agir dans l'**intérêt général** et toujours dans une vision à moyen et long terme pour permettre, avec des mesures pragmatiques et concrètes, un **avenir meilleur**. Comme le disait Antoine de Saint-Exupéry: «**Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible**».

Jean DEJEAN



MADIÈRE infos

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 avril dernier, le **Conseil Municipal** a voté le **budget primitif 2019**, à l'unanimité des présents, en reprenant les résultats des comptes, administratif et de gestion de 2018, qui présente un résultat net cumulé excédentaire de 40 153,17 € pour l'ensemble du budget. Pour 2019, le conseil municipal a décidé

de **ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes communales**; ceux-ci sont donc maintenus au niveau de 2018. Seules les bases locatives sur lesquels s'appliquent les taux d'imposition, une revalorisation décidée par l'état, comme chaque année, du montant de l'inflation. Comme chaque année, le

conseil a attribué aux associations les **subventions suivantes** :

- A.C.C.A.: 167€
- Club du 3ème Age: 167€
- Comité des fêtes: 3000€,
- F.N.A.C.A.: 166€

Travaux

Toiture : les travaux concernant la rénovation de la **toiture du préau de la mairie** et de l'ancienne salle de la mairie, seront prochainement entrepris pour remplacer une partie de la charpente et des tuiles canal très anciennes et poreuses.

Défense incendie Dans le cadre de la «**défense incendie**», une **réserve d'eau sous forme de citerne souple** d'une contenance de 30 mètres cubes sera installée sur le secteur des hameaux de Couillias

et Castans pour couvrir les habitations et les bâtiments professionnels, après l'achat de l'emplacement nécessaire d'une surface d'environ 120 mètres carrés.

Voirie : Comme déjà annoncé, les **travaux de rénovation de la voirie communale** pour 2019, concernent la voie communale N°3 de «**l'église au pont de derrière Madière**», ainsi qu'une partie de la voie communale du Mesurié.

Achat parcelle

Suite à la vente de la propriété de la famille Coussy, le **Conseil Municipal a décidé d'acquérir**, avec l'accord du nouveau propriétaire, la famille ESTRADE, la parcelle située côté sud de la place principale, d'une superficie de 4620 mètres carrés, pour un montant de 1114 € hors frais. Cette parcelle est classée dans le plan local d'urbanisme: «**emplacement réservé pour l'agrandissement de la place publique**».

Vie sociale

Bilan du recensement de la population 2019

Le recensement de la population et des logements s'est déroulé en ce début d'année, à la demande des services de l'INSEE, comme tous les cinq ans. Michel HOMMEY conseiller municipal, coordonnateur et Eliane LOZE agent recenseur, ont largement contribué à la bonne exécution de cette opération. Le **bilan positif** fait apparaître une **population INSEE de 241 résidents** et une **population réelle de 245 habitants**, soit une augmentation de 19 % par rapport au recensement précédent de 2014. Avec 119 logements répertoriés, dont 101 en résidence principale, la **population municipale** doit encore évoluer jusqu'à huit nouvelles familles vont s'installer d'ici la fin de cette année sur le territoire communal.

A ce jour, six autres familles sont en prévision d'installation à l'horizon 2020. **Bienvenue à toutes ces familles** qui contribuent à une nouvelle dynamique pour notre commune en terme d'habitat.

R.P.I. du Terrefort

Le **Regroupement Pédagogique Intercommunal** a été créé en 2010 pour accueillir les enfants de primaire et de maternelle, pour **8 communes du Terrefort**, répartis dans **deux écoles situées à ESCOSSE et BEZAC**. Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution démographique, le R.P.I. repose essentiellement sur trois communes, **ESCOSSE, BEZAC et MADIÈRE**, qui représentent plus de 90 % des élèves scolarisés. Depuis huit ans, le **coût de fonctionnement** n'a cessé d'augmenter au fil des ans, pour atteindre en 2017 le montant exorbitant de **2400 € par enfant**. A titre de comparaison, pour les enfants de MADIÈRE scolarisés à PAMIERS, la commune nous facture pour cette année scolaire **800 € par enfant** (trois fois moins) au lieu de 900 € les années précédentes; la commune de LA TOUR DU CRIEU facture de **900 € par enfant**. La **moyenne régionale se situe entre 900 € et 1150 €**. Ce coût très élevé a un impact important sur le budget communal; en effet pour la commune de MADIÈRE, dont le nombre d'enfants augmente chaque année, ce qui est une bonne nouvelle (une commune

sans enfants est une commune qui vieillit et s'éteint peu à peu) le **budget école primaire dépasse désormais les 50 000 €** pour 2019 et ira encore croissant dans les années à venir. Il est plus que jamais nécessaire de trouver un nouveau mode de fonctionnement qui permettrait de retrouver un coût financier par enfant scolarisé proche de la moyenne, ce que la commune de MADIÈRE demande depuis trois ans. Pour la rentrée de septembre 2019, le prévisionnel en effectif, annoncé en Conseil d'école du 15 mars dernier serait estimé à 94 élèves.

Mini-golf et Jardin des Sens

Depuis le 20 avril, le Mini-Golf et le Jardin des Sens sont réouverts au public **les week-ends et jours fériés de 14h00 à 19h00** pour les mois de mai, juin et septembre. Ensuite **tous les jours de 10h30 à 19h00**, durant les mois de juillet et août. Créé dans le but de sensibiliser les petits et les grands aux problèmes «**écologiques**» actuels et à venir, le Jardin des Sens permet aux visiteurs de participer à des ateliers ludiques, de découvrir **cinq jardins à thème** et de s'évader sur les **cinq continents**. Des activités de plein air dans le

parc à jeux, permettent également aux visiteurs de vivre un agréable moment de détente pour conclure la visite. Pour plus de renseignements, contacts et infos au 06.19.67.62.50 ou par courriel : jerome.pebay@gmail.com

• Communication : par souci d'économie et pour une meilleure communication entre deux bulletins, pensez à nous donner vos adresses mail. Les informations (invitations, dates de manifestations...) vous parviendront directement.

• Le journal de la commune vit aussi à travers vous et c'est avec plaisir que nous accueillerons ce que vous voudrez bien nous faire partager (infos sportives, éducatives...).

Médiathèque

Nous rappelons que la médiathèque d'ESCOSSE, située rue du Courroumé est à la disposition des citoyens du Terrefort et ouverte au public le **mercredi** de 15 h à 18 h, et le **samedi** de 10 h à 12 h.

Bureau de poste.

Le bureau de poste d'ESCOSSE est ouvert le **lundi, mardi, jeudi et vendredi** de 9h00 à 11h00. Pour d'autres informations, vous pouvez appeler le 05.34.01.75.87.

Secrétariat de mairie

En raison des congés d'été, le secrétariat de la mairie sera fermé les 12 et 19 août prochain. ■

Infos pratiques

Réseau «eau potable»

La loi «NOTRE» de 2015, prévoit le **transfert obligatoire de la compétence «eau potable»** aux Communautés de Communes à compter du 1er janvier 2020. Les différentes associations d'élus, notamment l'«**Association des Maires de France**», ont manifesté le désir que cette loi soit assouplie, considérant à juste titre, que les **Syndicats** qui gèrent actuellement la compétence «eau potable» étaient, de par la proximité avec les citoyens, de la connaissance de leur territoire et de leurs besoins, les mieux placés pour exercer cette compétence. La loi du 3 août 2018, permet, désormais, aux communes qui le souhaitent de s'opposer au transfert de cette compétence, dès lors que 25% des communes membres de la Communauté de Communes représentent au moins 20 % de la population y sont favorables. Le **Conseil Municipal** s'est prononcé pour que le «S.I.V.O.M. du Terrefort» garde la compétence «eau potable», considérant, comme la grande majorité des communes de notre secteur, membres du S.I.V.O.M. du Terrefort, qu'une **gestion de proximité** était souvent préférable à une gestion trop lointaine.

Révision du P.L.U.

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) pour mise en conformité avec le **Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de l'Ariège** (S.C.O.T.), et suite à l'appel d'offres réalisé courant mars et avril, le cabinet d'études spécialisé en urbanisme a été retenu. La **révision de notre document d'urbanisme** communal pourra débiter courant juillet prochain, pour se conclure avec l'**approbation définitive au printemps 2021**. Vous serez tenus informés des différentes étapes et des dates de consultation en mairie des documents relatifs à cette révision.

Incineration des végétaux (rappel)

Désormais, c'est le **ministère de la Santé** et non plus le ministère de l'Environnement qui a la responsabilité de la gestion de l'incineration des végétaux secs et verts sur pieds ou issus de coupe et de tonte. En résumé, le **brûlage des déchets verts des particuliers et des collectivités** à l'air libre est strictement interdit. Les textes rappellent que l'élimination des déchets verts peut et doit s'effectuer par des procédés respectueux de l'environnement et de la santé: **broyage sur place, apport en déchetterie ou valorisation directe. Le calendrier des brûlages** et période d'emploi du feu dans les espaces naturels combustibles (hors déchets vert) est le suivant :

- 1) **Interdiction totale de brûlage** du 1er juillet au 15 septembre
- 2) Du 1er janvier au 30 juin et du 16 septembre au 31 décembre, autorisé avec **déclaration préalable** en mairie pour les surfaces inférieures à 15 hectares.
- 3) Pour les surfaces supérieures à 15 hectares, **déclaration et soumis à autorisation**.

Merci de respecter ces prescriptions pour des raisons de sécurité et le bien être de tous

Recensement militaire (rappel)

Tous les **adolescents, garçons et filles**, doivent se faire recenser **obligatoirement dès l'âge de 16 ans** en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité, et de préférence dans les trois mois qui suivent la date d'anniversaire. Un **document officiel** leur sera délivré à cet effet, attestant du recensement, et nécessaire ensuite pour se présenter à certains examens

Boîtes aux lettres

Selon les vœux des services de la Poste, nous vous demandons de bien vouloir **inscrire sur vos boîtes aux lettres**, le ou les noms et prénoms des résidents en gros caractères et lisibles (ainsi que le numéro pour ceux qui résident dans les lotissements), afin que les agents chargés de la distribution du courrier puissent accomplir leur mission avec efficacité et précision.

Nouvelle démarche pour les Cartes Nationales d'Identité

Depuis le 07 mars 2017, l'établissement de la première carte nationale d'identité et la demande de renouvellement de C.N.I. arrivées à échéance (leur durée étant de 10 ans pour les mineurs et de 15 ans pour les majeurs pour les C.N.I. établies après le 02 janvier 2004), sont désormais traitées uniquement par le chef de canton. Pour notre secteur, c'est la mairie de Pamiers qui est désormais habilitée à recevoir des demandes d'établissement et de renouvellement. Afin d'éviter une attente parfois longue au guichet, la mairie de Pamiers demande aux personnes concernées de prendre rendez-vous avant tout déplacement, en appelant le 05 61 60 95 49. La liste des documents à fournir reste inchangée.

Rappel de quelques coordonnées téléphoniques

VEOLIA eau changement de coordonnées téléphoniques. Appeler désormais le **05 67 16 03 80**: uniquement pour les coupures d'eau avant compteur. Nous rappelons également que les demandes de nouveaux raccordements au réseau, pose de compteur, changement de nom sur les factures et tout autre modification doivent être effectuées en mairie **SMECTOM 05 61 68 02 02**

N'hésitez pas à contacter le **SMECTOM DU PLATAUREL** pour le ramassage des encombrants et des déchets verts dont les trois premiers enlèvements (par an) sont gratuits.

Gendarmerie Nationale de Pamiers :

05 34 01 20 70 et le 17 ou le 112 en cas d'urgence.

Le Maire :

Personnel : 05 61 67 12 93
Portable : 06 67 19 89 96
Mairie : 05 61 67 14 50
Site internet : www.madiere.fr ■

MADIÈRE infos

Communauté de Communes

«Opérations façades», rénovation de l'habitat

A la demande de plusieurs maires «**ru-raux**», la Communauté de Communes se propose, pour les communes qui le souhaitent, d'**élargir le périmètre de l'opération façade** aux hameaux composés d'au moins 3 habitations anciennes et non plus uniquement le «**bourg centre**», c'est à dire le village. Le Conseil Municipal

de MADIÈRE a décidé d'inclure dans ce **périmètre**, les hameaux de **Le Vinaigre, Gouzes, Le Bayle, Jouandou, Les Houstesses, La Vaquerie, Couillias et Castans**, en plus du village. A ce titre, le **service «habitat-logement**», de la Communauté de Communes renseigne gratuitement, tous les propriétaires qui souhaitent connaître les modalités d'obtention d'aides et de subventions attri-

bues pour la rénovation des façades et de l'habitat. Pour cela, à partir de fin juin, et avant le début des travaux, vous devez prendre rendez-vous avec M. Frédéric COIFFARD, technicien qui reçoit le **lundi, mardi, jeudi** de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h30. Le **mercredi** et le **vendredi** de 8h30 à 12h00. Téléphoner au 05 34 01 21 73 ou au 06 87 99 28 67. ■

Associations

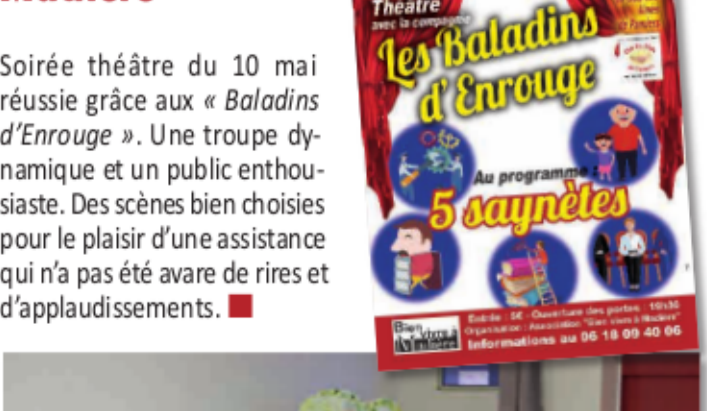
Comité des fêtes

La fête locale de MADIÈRE se déroulera les **28, 29 et 30 juin prochains**. Le programme détaillé vous sera adressé dans la première quinzaine de juin.



Bien vivre à Madière

Soirée théâtre du 10 mai révisée grâce aux «**Baladins d'Enrouge**». Une troupe dynamique et un public enthousiaste. Des scènes bien choisies pour le plaisir d'une assistance qui n'a pas été avare de rires et d'applaudissements. ■



Etat civil

Décès : Le 22 janvier 2019: Colette COLLO, née TRIVIDIC, est décédée à Narbonne à l'âge de 75 ans. Une messe sera dite à Madière après la restitution des cendres à la mairie par la faculté de médecine de Montpellier. ■